

# Règlement du concours 2018 « Les meilleurs AMBASSADEURS de la PROPRETÉ PUBLIQUE »

## ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DU CONCOURS

Dans le cadre de sa 6<sup>ème</sup> JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT, quelques bénévoles de la commune de Gerpinnes organisent un concours de dessins : « **Les plus beaux panneaux des meilleurs ambassadeurs de la propreté** ». Ce concours est entièrement gratuit.

## ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DU PROJET SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ :

Nos modes de production et notre société de consommation ont engendré une effrayante prolifération de déchets plastiques, métalliques et autres. De nombreux citoyens, toujours pressés, peu scrupuleux et peu conscientisés, jettent tous leurs déchets sur les lieux et voies publiques. Fait plus alarmant encore : nous les retrouvons dans les espaces naturels sauvages ou agricoles ainsi que dans les cours d'eau et canalisations.

Depuis quelques années, les habitants de Gerpinnes se mobilisent pour enrayer ce phénomène par des actions de sensibilisation, de prévention, et de nettoyage de l'environnement.

## ARTICLE 3 – THÈME ET PRÉCISIONS

Les organisateurs du concours croient en l'efficacité de panneaux didactiques, rappelant à tous les citoyens que **LA NATURE ET LES LIEUX PUBLICS NE SONT PAS UNE POUBELLE !** Ils sont bien conscients que ces rappels ne sont qu'un premier outil de prévention et ne suffisent pas à enrayer le fléau, pas plus que la multiplication de poubelles utilisées à des fins diverses par les passants.

Les participants au concours sont invités à venir déployer leur talent créatif au service du respect de l'environnement. Ils nous créeront par le dessin et la couleur un **PANNEAU DIDACTIQUE** plein de **RÉALISME**, mais aussi **de PIQUANT et d'HUMOUR**. Ils peuvent également apposer un texte bref, un avertissement, une maxime personnelle, pour accentuer l'effet persuasif de leur message.

Un modèle réalisé par un collectif d'enfants pourra leur servir d'exemple ou de source d'inspiration.

## ARTICLE 4 – LES PARTICIPANTS AU CONCOURS

### DESSIN : 3 catégories d'âges

- 1) De 5 à 10 ans
- 2) De 11 à 16 ans
- 3) De 17 ans et plus

## ARTICLE 5 – MODALITÉS PRATIQUES

Les participants se présenteront le dimanche 16 septembre 2018 au stand « propreté publique » sur le site de l'événement (rue d'Hymée à 6280 Gerpinnes). Le concours débutera à 10h00 et sera clôturé à 16h.

Chacun disposera d'un maximum d'une heure et le support matériel suivant lui sera fourni sur place :

- 1) Une feuille de papier A4 pour la catégorie des 5 à 10 ans et une feuille de papier A3 pour les 11 ans et plus
- 2) Un crayon noir, une gomme et un set de marqueurs lavables de couleurs diverses

Tout texte éventuel accompagnant les dessins sera écrit au marqueur noir ou foncé, en caractères d'imprimerie.

Il sera demandé à tous de mentionner au crayon noir, au verso du panneau, ses :

- prénom – nom de famille – date de naissance

Les enfants peuvent bien évidemment être épaulés par leurs parents ou accompagnants.

Les organisateurs présents auront à cœur de guider et d'aider chaque participant, notamment dans le choix d'un titre emblématique pour son dessin. Ils noteront les coordonnées de chaque auteur sur un formulaire à part (tél., mail et/ou adresse). Dès remise de chaque dessin, ils le placeront dans une des 3 fardes correspondant à la catégorie d'âge.

Chaque participant recevra une **CARTE D'AMBASSADEUR DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE**. Si les plus âgés le souhaitent, ils seront tenus personnellement au courant des actions menées à Gerpinnes dans ce cadre et seront invités à émettre des avis, voire à coopérer aux actions diverses.

Nous tenons à préciser que ces initiatives n'ont aucun caractère politique : les organisateurs ne sont pas les porte-parole d'une idéologie quelconque et s'engagent à continuer leur action citoyenne bénévole dans la mesure de leurs possibilités, quel que soit le résultat des élections d'octobre 2018.

## **ARTICLE 6 – JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le jury sera composé de 3 organisateurs, qui dès la clôture du concours, éliront ensemble le gagnant au sein de chaque catégorie d'âges. Les critères retenus sont les suivants :

- la pertinence du message transmis par le dessin et éventuellement le texte, par rapport au thème annoncé. Il est bien évident que la possibilité d'un texte bref ajouté au dessin ne s'appliquera pas comme critère pour la catégorie des 5 à 10 ans
- l'originalité du dessin et des coloris choisis, leur qualité esthétique, leur capacité à convaincre, émouvoir mais aussi « amuser » le public, de façon à ce que l'image reçue frappe les esprits de façon durable.

Les résultats du concours seront annoncés le dimanche 16 septembre à 17h30. En cas d'absence d'un gagnant, celui-ci sera averti personnellement et invité à venir chercher son lot à l'administration communale selon un horaire qui sera alors convenu.

### **LOTS à gagner :**

- un diplôme d'honneur attestant de son talent à soutenir la cause environnementale
- un livre adapté à l'âge de chacune des catégories

## **ARTICLE 7 - DROITS ET UTILISATION DES DESSINS**

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, L'AUTEUR DE TOUT DESSIN AUTORISE LA COMMUNE DE GERPINNES À REPRODUIRE SON ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION OU DE PRÉVENTION, NOTAMMENT VIA LA PUBLICATION SUR UNE PAGE FACEBOOK OU UN SITE INTERNET, LA RÉALISATION D'UN PANNEAU APPOSÉ DANS UN LIEU PRÉCIS, OU LA PROMOTION DE CE CONCOURS. L'AUTEUR SERA CITÉ ET SON TRAVAIL MIS DE LA MANIÈRE EN VALEUR.

QUOI QU'IL EN SOIT, TOUTE AUTRE RÉALISATION FERA L'OBJET D'UN ACCORD PRÉALABLE AVEC SON AUTEUR.

## **ARTICLE 8 - RÉCLAMATIONS**

**LA PARTICIPATION À CE CONCOURS IMPLIQUE LE PLEIN ACCORD DES PARTICIPANTS (OU DES PARENTS DANS LE CAS DE MINEURS D'ÂGE) AVEC LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SANS POSSIBILITÉ DE RÉCLAMATION QUANT AUX RÉSULTATS. ELLE ENTRAÎNE DONC L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIÈRE DE TOUTES CES CONDITIONS.**

## **ARTICLE 9 – PERSONNES DE CONTACT À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GERPINNES**

SERVICE ENVIRONNEMENT – INGRID BROUCKE : 071/50.90.34 OU [IBROUCKE@GERPINNES.BE](mailto:IBROUCKE@GERPINNES.BE)